

L'action publique est désastreuse pour l'innovation

L'Etat doit réviser ses modes d'intervention dans la sphère de l'économie numérique et collaborative, sous peine d'en entraver le développement

COLLECTIF

L'Urssaf et la gendarmerie nationale n'ont pas vu que poursuivre Uber et Clic and Walk malgré les appels à la tempérance de la Commission européenne gêne la croissance par effet d'insécurité réglementaire. La loi pour une République numérique (LPRN), qui impose le contrôle administratif de la «loyauté» des plates-formes, n'a pas vu qu'elle ne serait qu'une contrainte encombrante de plus. Le gouvernement n'a pas vu qu'empêcher la cession de Dailymotion ferait fuir de France les investisseurs internationaux. L'Union européenne, en suivant son agenda de Lisbonne, n'a pas vu que l'investissement dans la recherche génère moins de croissance que l'innovation d'usage. L'Insee n'a pas vu que les entreprises créatrices d'emplois ne doivent plus leur succès aux secteurs porteurs mais à leur transformation numérique. Le ministère de la recherche n'a pas vu que le crédit impôt recherche soumet les PME à une forte incertitude fiscale. Complexité, incohérence, lourdeur administrative et manque d'évaluation sont dénoncés par France Stratégie et par la Commission européenne.

Pour éclairer cette action publique, il faut décrire le mécanisme de destruction créatrice de la transition numérique. La première phase est celle d'une augmentation de la productivité, avec automatisation, robotisation et *low cost* comme *easyJet* ou *Free Mobile*.

La seconde phase est celle d'une augmentation de la taille des marchés par la baisse des coûts de transaction. C'est ainsi qu'ont émergé l'économie de la

coproduction avec YouTube, l'économie du partage avec Airbnb ou Drivy, et l'ubérisation avec Amazon face aux libraires ou les VTC face aux taxis.

La troisième phase est celle d'une augmentation des ressources, qui sont autant de créations de richesses. La création de nouvelles matières premières se développe avec le big data. La création de valeur contributive que préfigure Wikipédia pour les savoirs s'étend à l'innovation et aux décisions collectives. La création de valeur coopérative que symbolisent les maquettes 3D partagées pour la conception des Airbus s'étend à la production et à la maintenance. La création de valeur relationnelle que révèlent les étoiles d'Uber ou Blablacar pour noter chauffeurs et passagers s'étend au leadership et aux services à la personne.

SPIRALE VERTUEUSE

Grâce à ce mécanisme en trois phases, l'économie organisée du XX^e siècle se métamorphose en économie augmentée du XXI^e siècle. La révolution industrielle a favorisé le travail d'exécution, dont l'usine et le taylorisme sont les emblèmes : des postes prédéfinis sont à pourvoir par des employés, raison pour laquelle nous avons fini par établir un lien direct entre industrie et emploi. A l'inverse, la révolution numérique favorise le travail d'initiative, qui nécessite des compétences de créativité, autonomie, discernement, convivialité, qualités relationnelles et contributives. Ces ressources humaines, au plein sens du terme, enrichissent la production automatisée. La part des services dans les produits devenant prépondérante sans retour à l'artisanat, transforme le modèle de l'«industrie et services induits» en modèle de l'«industrie servicielle».

On peut donc voir les plates-formes numériques comme la métamorphose des usines. Moteurs de cette transformation et sources de toutes les peurs, elles représentent, selon l'Agenda européen pour l'économie collaborative publié en juin par la Commission européenne, des perspectives d'embauche massive. On peut voir les «data» comme la matière première et les outils numériques comme les machines de ces usines. Ils «augmentent» les ressources humaines, les savoir-faire, l'in-

telligence collective et relationnelle à la faveur de la compétitivité par la qualité.

Dans ce contexte, quel est le rôle de chacun? Celui des grandes entreprises est de se numériser, tout comme elles s'étaient mécanisées il y a un siècle. Celui de l'industrie est d'intégrer davantage de services dans ses produits. Celui des start-up est d'inventer les usages de ces nouvelles ressources. Celui des professionnels est d'apprendre à utiliser ces nouveaux outils.

L'Etat, quant à lui, doit faciliter cette spirale vertueuse. Garantir certains risques privés ou défiscaliser le réemploi des plus-values des entrepreneurs dans les start-up, comme le propose le rapport Tirole-Ekeland-Landier (*Renforcer le capital-risque français*, Conseil d'analyse économique, juillet 2016). Ouvrir les données publiques, comme le prescrivent la directive européenne sur la réutilisation des informations du secteur public (2013) et la loi pour une République numérique. Favoriser les modèles de copropriété et de rémunération des contributions aux plates-formes, noter la loyauté, encourager dans l'enseignement l'initiative et le travail collectif, flécher les parcours d'apprentissage aux nouveaux métiers, comme le préconise le Conseil national du numérique.

Mais pour ne pas nuire à cette spirale en sortant de son rôle, l'Etat doit préférer la clarification des règles existantes à la réglementation additionnelle, la définition de seuils à l'interdiction, la notation au contrôle administratif, le soutien de l'écosystème entrepreneurial à l'identification des pépites, et l'enrichissement des services publics à leur simple mise en ligne. L'expérience des révolutions industrielles montre que cette dynamique conduit invariablement à la croissance et à l'emploi, tandis que la volonté de les contrôler ou de les administrer se solde toujours par de lourds retards de compétitivité. ■

¶

Jean-David Chamboredon, coprésident de France digitale; Nicolas d'Audiffret, cofondateur AlittleMarket; Pierre-Henri Deballon, fondateur de Weezevent; Geoffroy Guigou, cofondateur de Younited Credit (ex-Prêt d'Union); Philippe Hayat, cofondateur de Serena Capital; Vincent Lorphelin, fondateur de VenturePatents, coprésident de l'Institut de l'Iconomie; Christian Saint-Etienne, économiste, coprésident de l'Institut de l'Iconomie; Michel Volle, économiste et historien, coprésident de l'Institut de l'Iconomie

L'ÉTAT
DOIT PRÉFÉRER
LA CLARIFICATION
DES RÈGLES
EXISTANTES
À LA RÉGLEMENTATION
ADDITIONNELLE